



Aucun être humain ne doit être réduit au statut de cobaye!

A l'occasion du 50e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, le Conseil de l'Europe a adopté la «Convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine», soit en bref: la «Convention bioéthique». Son but est pourtant contraire à ce que son titre suggère. Elle ne protège pas l'être humain dans sa dignité et ne fait pas respecter les Droits de l'Homme. La Convention bioéthique cherche à saper cette protection dans l'intérêt de la recherche et de la médecine. Elle autorise la recherche à utiliser comme cobayes des êtres humains n'ayant pas la capacité de consentir. Elle donne libre carrière aux traitements des malades psychiques sans leur libre consentement. Nous nous opposons fortement à de tels procédés. Ceux qui sont incapables de consentir ou souffrent d'une maladie psychique ont besoin d'être bien protégés par la loi.

La recherche et la médecine doivent respecter la dignité de l'être humain et son droit à décider pour lui-même. Ces limites ne peuvent être franchies. Nous rejetons la ratification de la Convention bioéthique par la Suisse.